

COMMUNE D'ANGLARS-NOZAC

Conseil Municipal Réunion du 19 mars 2015 à 20h30

Présents : Pascal Salanié, Pascal Pavan, Serge Bazin, Christiane Verdier, Marie Ayzac, Frédéric David, Nelly Espagnat, Guillaume Miard, Joëlle Montagne, Pierre Vatin, Francine Vielmon

Point n°1 :

CA CCAS et Affectation résultats 2014.

002 : 674.86 €

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 1

Point 2 :

CA EAU et Affectation résultats 2014.

(Fonctionnement) 002 : 60 545.50 €

(Investissement) 001 : 39 950.05 €

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 1

Point 3 :

CA ASSAINISSEMENT et Affectation résultats 2014.

002 : 9089.79 €

001 : 4 922.22 €

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 1

Point 4 :

CA COMMUNE et Affectation résultats 2014.

002 : 4 788.83 €
1068 : - 46567.67 €
001 : 58 378.18 €
002 : 4 788.83 €

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 1

Point 5 :

Adhésion à la compétence « Eau Potable » du SYDED DU Lot mission générale, option « assistance à la gestion des services publics d'eau potable »

Dans la mesure où les services de l'Etat ont décidé de mettre un terme à leur activité de gestion des services publics de l'eau et afin de palier aux besoins de notre collectivité en matière de Délégation de Service Public (DSP) et de Gestion de Service Public (GSP), le Maire informe l'assemblée des services à la carte proposés par le SYDED concernant la mission générale d'animation et de coordination de l'action des collectivités distributrices d'eau potable.

Ainsi, le SYDED propose à ses adhérents une nouvelle option « d'assistance à la gestion des services publics d'eau potable » qui lui permettra d'assister les collectivités adhérentes pour la passation et le suivi d'exécution de leurs contrats de prestation de service et de délégation de service public. Elles pourront également bénéficier d'un accompagnement technique, administratif, juridique et financier.

C'est pourquoi, suite à cette présentation, le Maire propose à l'assemblée de débattre de l'intérêt d'adhérer au SYDED et à cette option.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité / à la majorité, d'adhérer au SYDED du Lot à compter du 1^{er} avril 2015 au titre de sa compétence « Eau Potable » et sollicite la prise en charge de la mission générale « d'animation et de coordination » ainsi que l'option « d'assistance à la gestion des services publics d'eau potable ».

A ce titre et afin de garantir la continuité d'un service public de qualité, le Conseil Municipal autorise le SYDED du Lot à récupérer, auprès de la DDT, l'ensemble des données dont elle dispose actuellement concernant la Commune (plans, RPQS...).

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0